

Madame Pascale Briand
Directrice Générale
AFSSA
27-31 av du Général Leclerc
94701 MAISONS ALFORT cedex
Paris, le 20 mars 2009

Madame la Directrice,

Le BisPhénol A fait l'objet d'une attention croissante dans le monde en raison de la multiplication des données scientifiques montrant, chez l'animal, une grande variété d'effets sanitaires dans lesquels cette substance est impliquée et, chez l'homme, une imprégnation de la quasi-totalité de la population, y compris la plus sensible qui est celle des enfants. Un impact sanitaire de même nature que celui observé chez l'animal commence par ailleurs à être observé dans les populations adultes les plus imprégnées.

La position de l'AFSSA sur ce dossier repose sur la Dose Journalière Admissible (DJA) de 50 µg/kg/j fixée par l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (AESA). Or plusieurs dizaines d'études montrent des effets chez l'animal à des doses d'exposition inférieures à cette DJA. Il est donc contraire aux bonnes pratiques en matière d'évaluation des risques de continuer de définir cette DJA sur une telle base, sans prendre en considération les autres données scientifiques justifiant une valeur de 5000 à 2 000 000 fois plus basse. Avec une DJA basée sur ces études, la contamination des aliments et des boissons doit être considérée comme présentant un risque pour l'ensemble de la population.

Le document de l'AESA justifiant cette norme repose en outre sur des assertions très discutables et contraires aux bonnes pratiques en matière d'évaluation des risques:

- 1) le nourrisson est moins sensible que l'adulte, sur la base d'une assimilation du BPA au paracétamol alors que les molécules sont pourtant très différentes
- 2) l'espèce humaine est moins sensible que le rat, sur la base d'une conjugaison du BPA différente observée dans l'urine, sans apporter la preuve qu'il en est de même dans l'organisme. Cette dernière assertion se justifie encore moins, au vu des données récentes chez le singe retrouvant les mêmes effets sur le cerveau observés chez le rat.

Le BPA imprègne quasiment toute la population et, au vu des données animales, est impliqué, comme l'écrivent les scientifiques réunis dans la conférence de Chapell Hill, dans les grandes pathologies comme le cancer, les atteintes de la reproduction, les troubles du comportement, le diabète et l'obésité. Des solutions existent comme le montre l'exemple du Canada et des Etats Unis. Il ne serait pas compréhensible que la France reste sur une position de statu quo. Il nous apparaît urgent, au vu des enjeux de santé publique, que l'AFSSA reconsidère sa position et nous sollicitons un rendez vous pour vous en exposer les raisons.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments dévoués à la cause de la protection de la santé de nos concitoyens.

André Cicoella
Porte-parole du Réseau Environnement Santé



PJ rédigées par le RES :

- Critique de l'AFSSA
- Quelle DJA pour le BPA ?
- Effets du BPA à faible dose
- Risques liés à la consommation de boisson ou d'aliments contaminés